

Concours Archi'bois 2018 "Prendre de la hauteur"



RÉGLEMENT

<https://www.paris-valdeSeine.archi.fr/archibois2018.html>

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine et le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt organisent un concours d'idées réservé aux étudiants inscrits dans une école française délivrant le diplôme d'État d'Architecte et/ou école de paysagisme et/ou école d'ingénieurs.

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les potentialités du bois comme matériau de construction.

Le concours « Archi'bois » incite les étudiants en architecture, paysagisme et ingénieurs à découvrir l'histoire du bois, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture, de l'aménagement urbain.

La pleine connaissance des qualités spécifiques du bois (matériau résistant et durable) permet non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de contribuer pleinement à la politique du développement durable et de la gestion énergétique.

1- ORGANISATEURS DU CONCOURS

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

Le Fonds Archimbaud a été créé en 2016 par Jean-Pascal Archimbaud et ses trois enfants. Le Fonds Archimbaud est l'un des premiers fonds actionnaires français. Il a pour vocation de devenir l'actionnaire majoritaire de l'entreprise et s'inscrit également dans une dynamique d'innovation sociale avec un double objectif d'impact social et environnemental. Le Fonds soutient des projets autour du bois (création, recherche et agroforesterie) visant à (re)tisser le lien entre l'homme et la forêt.

2 - PROJET ARCHITECTURAL

L'étudiant, ou l'équipe d'étudiants, est libre de choisir le type de programme mixte à présenter : logement (individuel ou collectif) et/ou équipement tertiaire et/ou culturel et/ou sportif et/ou commercial, etc.

Le choix du site du projet est également libre mais devra correspondre à une parcelle vierge, dans un environnement urbain existant. Le projet devra être à minima R+5 (soit 17m de hauteur) et comporter un minimum de 50% de bois.

L'usage du bois devra être argumenté, de l'échelle urbaine ou territoriale à l'échelle architecturale.

La pertinence du choix, la pleine connaissance des caractéristiques du bois utilisé, de sa destination dans les ouvrages, de son utilisation, de sa mise en œuvre et de son image dans l'environnement devront être développés.



US-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

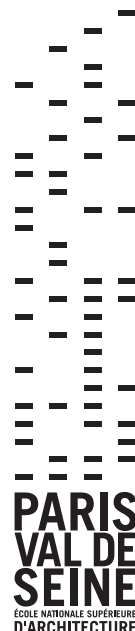
PARIS
DIDEROT

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR



Concours Archi'bois 2018

"Prendre de la hauteur"

Une note explicative de la démarche architecturale adoptée et du processus de conception devra étayer l'option propre de l'usage du bois sous ses différentes formes et son association avec d'autres matériaux, sur le plan technique et esthétique.

3- FORMATS ET ÉLÉMENTS DE RENDU

Le concours se déroule en deux phases.

- La première phase s'adressera à tous les candidats voulant participer au concours et fera l'objet d'une première sélection. À l'issue de cette première phase, dix équipes seront sélectionnées par les membres du jury.

- La seconde phase s'adressera aux candidats sélectionnés lors de la première phase par le jury. Les dix équipes nominées seront auditionnées par le jury le jour de la remise des prix, le **16 mai 2019**, au Pavillon de l'Arsenal à Paris. Durant cet oral de soutenance, les groupes finalistes présenteront leur projet, ayant pris en comptes les remarques et recommandations effectuées par le jury lors de la première phase. L'oral se déroulera de la sorte : 15 min de pitch et 10 min de questions du jury.

Les éléments remis par les candidats seront rédigés en français.

Le projet rendu, (au format PDF) devra comprendre :

1/ 2 PDF de format A0 verticaux en format d'impression

Les panneaux comporteront obligatoirement les éléments suivants :

- Un cartouche en haut à droite comportant : le nom des étudiants du groupe, le numéro de planches, le titre.
- Un plan de situation 1/1000°
- Un plan masse, toitures 1/200° ou 1/500°
- Des plans, coupes, de toutes les façades 1/100° ou 1/200°
- Des coupes/façades significatives 1/50° et éventuellement des détails constructifs et architecturaux 1/20° (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques).
- Deux perspectives :
 - l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité ;
 - l'autre illustrant l'ambiance du projet.

Pour les groupes finalistes, ces 2 PDF au format A0 seront imprimés sous forme de panneaux qui seront présentés au jury lors de l'oral de soutenance. Ils feront ultérieurement l'objet d'une exposition au sein des locaux de l'ENSA-Paris Val de Seine. L'impression sera prise en charge par l'organisation du concours.

2/ 1 livret PDF de format A3 d'impression vertical

Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche (5 pages maximum), dans lequel on retrouve :

- Une étude de site (climatologie, géomorphologie, etc.) schémas conceptuels..
- Présentation de la démarche architecturale d'utilisation du bois..

La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Pour les groupes finalistes, ce livret PDF au format A3 sera imprimé et présenté au jury lors de l'oral de soutenance. L'impression sera prise en charge par l'organisation du concours.

La présentation de maquette(s) du projet est obligatoire pour les dix groupes finalistes. La maquette devra être à l'échelle 1/100° et réalisée par les étudiants. Elle devra permettre de comprendre l'intégration du projet dans son contexte et la matérialité du projet.

Concours Archi'bois 2018 "Prendre de la hauteur"

4- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits en Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2 dans :

- une école supérieure française délivrant le diplôme d'état d'architecte
- une école de paysage
- une école d'ingénieur

L'inscription peut être faite de manière personnelle ou en groupe de 3 personnes maximum. Les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum 1 étudiant référent inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2.

5- DOCUMENTS ADMISSIBLES

Seuls les documents rendus aux formats PDF A0 (en format d'impression), PDF A3 de 5 pages maximum (en format d'impression pour le livret), dans les délais réglementaires valideront la soumission du projet.

L'ensemble du dossier ne devra pas dépasser 25 Mo.

6- CALENDRIER

- Événement de lancement du concours : **jeudi 8 novembre 2018 à 18h à l'ENSA Paris-Val de Seine**
- Date limite d'inscription : **vendredi 31 janvier 2019 midi**
- Date limite de rendu du projet : **vendredi 15 mars 2019 midi**
- Délibération de la première phase : **mardi 16 avril 2019**
- Oaux des finalistes, délibération du jury et soirée de remise des prix : **jeudi 16 mai 2019 au Pavillon de l'Arsenal à Paris.**

7- INSCRIPTION (jusqu'au jeudi 31 janvier 2019 à midi)

L'inscription est indispensable. La fiche d'inscription ci-jointe (lien) devra comporter le nom en lettre capitale du ou des participant(s), le nom de l'école ainsi que le niveau d'étude : L1/L2/L3/M1/M2.

Au titre d'un groupe la fiche comportera obligatoirement le nom, l'école, les coordonnées lisibles de messagerie électronique de l'étudiant référent dans la partie « étudiant référent ».

Au titre d'une inscription personnelle la fiche comportera obligatoirement le nom, l'école, les Coordonnées lisibles de messagerie électronique de l'étudiant dans la partie « inscription étudiant référent ou inscription personnelle ».

L'étudiant(e) référent sera seul admis à l'envoi de dossier lui/elle recevra les accusés de réception d'inscription et de participation.

La fiche d'inscription est à renvoyer en format PDF à : inscriptions-archibois@fonds-archimbaud.org avant le **vendredi 31 janvier 2019**, accompagné d'une photocopie de la carte étudiante ou d'un certificat de scolarité.

8- QUESTIONS (jusqu'au jeudi 28 février 2019 à midi)

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à :

questions-archibois@fonds-archimbaud.org. Une FAQ récapitulant les questions récurrentes des étudiants sera téléchargeable sur la page du site du concours

Concours Archi'bois 2018 "Prendre de la hauteur"

9- RENDU DES PROJETS (jusqu'au vendredi 15 mars 2019 à midi)

Les projets devront être adressés par voie électronique au format PDF A0 en format d'impression pour les planches et PDF A3 en format d'impression pour le livret à : rendu-archibois@fonds-archimbaud.org

10- JURY ET RÉSULTATS

Composition du jury :

Le jury sera impliqué lors des deux phases du concours.

Le jury se compose des membres suivants :

- **Elizabeth Touton**, adjointe au Maire de Bordeaux chargée de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements
- **Alexandre Labasse**, directeur du Pavillon de l'Arsenal
- **Thierry Soquet**, architecte spécialisé dans la bio-conception et la construction bois, fondateur du cabinet Architecture Plurielle à Rennes
- **Dominique Pélissier**, directeur associé de Techniwood, entreprise spécialisée dans la construction de panneaux en bois innovants
- **Nicolas Ziesel**, co-fondateur du cabinet d'architecture Koz
- **Jérémy Germe**, architecte co-fondateur de l'agence Pseudonyme
- **Stéphanie Obadia**, rédactrice en chef, les Cahiers techniques du bâtiment
- **Jean de Gastines**, architecte et associé de Shigerun Ban architectes.

Le jury est souverain en son choix et les organisateurs du concours se réservent le droit de considérer que le concours est infructueux

Désignation des projets nominés, puis lauréats :

Le jury est souverain dans son choix. Il peut juger de la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement.

Le jury doit examiner les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non du concurrent en défaut.

Le jugement est établi suivant l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité au maximum 3 projets lauréats.

Critères d'évaluation :

Le jury examine les projets selon plusieurs critères répondant au cahier des charges minimum précisé par le présent règlement (éléments de rendu, sujet...) :

- Qualité architecturale
- Cohérence et évidence contextuelle dans le choix du matériau bois : intégration dans le site, utilisation judicieuse du bois
- Explorations des possibilités du bois : performances / matière / épaisseur / texture / couleur / formes
- Approche structurelle, pensée constructive
- Démarche environnementale
- Innovation
- Qualité et cohérence du rendu et, le cas échéant, de la maquette.

Proclamation des résultats :

La proclamation des résultats a lieu le jour du jury, au Pavillon de l'Arsenal, le **jeudi 16 mai 2019**.

Elle sera suivie par un cocktail festif.

Concours Archi'bois 2018 "Prendre de la hauteur"

Récompenses :

Les prix sont envoyés aux lauréats par chèque sous enveloppe. Les prix se répartissent de la manière suivante :

- 1^{er} prix : 5000€
- 2^e prix : 4000€
- 3^e prix : 3000€

Expositions des projets finalistes

Les projets nominés pour la deuxième phase du concours feront l'objet d'une exposition au sein des locaux de l'ENSA-Paris Val de Seine.

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation par l'ENSAPVS et le Fonds Archimbaud, à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, d'une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets. Tant l'ENSAPVS que le Fonds Archimbaud ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSAPVS ou par le Fonds Archimbaud sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSAPVS et le Fonds Archimbaud à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à :

Fonds de dotation ARCHIMBAUD
Mme Apolline HAUET
7 Chemin de Dare
79170 SECONDIGNÉ-SUR-BELLE

inscriptions-archibois@fonds-archimbaud.org

rendu-archibois@fonds-archimbaud.org

questions-archibois@fonds-archimbaud.org